Consignes générales
pour une bonne collecte des déchets

Triez en un **clin d'☺eil**

Horaires?

Sortez vos déchets **avant 6h** le matin du jour de collecte ou **la veille au soir après 19h**. **Attention, en juillet et en août, en raison des fortes chaleurs, les collectes commencent dès 5h du matin.**
Veuillez sortir vos déchets avant 5h ou la veille au soir.

Dépôt?

Faites en sorte que votre sac de déchets ménagers résiduels, vos papiers-cartons, vos sacs organiques et vos nouveaux sacs bleus soient bien visibles et accessibles. Vos déchets doivent se trouver **en bord de voirie** et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur car cela rend difficile le travail des collecteurs. Enfin, évitez de les mettre dans la rigole quand il pleut.

En cas de chantier dans votre rue, placez vos déchets à un endroit accessible au camion de collecte.

Déchets coupants?

Pour la collecte de déchets résiduels en sac payant blanc, emballez les déchets coupants dans du papier journal, de façon à ce qu'ils ne risquent pas de blesser le collecteur.

Intempéries

Par temps de neige ou de verglas, les camions collecteurs sont parfois dans l'incapacité d'assurer les collectes, étant donné leur poids et leurs arrêts fréquents. Dans ce cas, veuillez rentrer vos déchets et ressortez-les à la prochaine collecte du même type.

Poids maximum?

Afin de préserver la sécurité des collecteurs, le poids des sacs de déchets ou caisses de papiers-cartons ne doit pas dépasser **15 kg**.

Fermeture des sacs?

Fermez vos sacs de façon à ce que le collecteur puisse saisir facilement le sac par le dessus (pas de bandes adhésives).

Déchet recyclable?

Ce logo sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.

N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos sacs pour déchets organiques et papiers-cartons. Nous déclinons toute responsabilité s'ils sont endommagés lors de la collecte.

Tableau 2023 des collectes

00 Jour de passage inhabituel — Déchets ménagers résiduels & déchets organiques — Papiers-cartons — PMC — Encombrants

➔ **POUR TOUS LES VILLAGES DE L'ENTITÉ, TOUTES LES COLLECTES ONT LIEU LE MERCREDI**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Déchets ménagers résiduels & déchets organiques	4, 11, 18, 25	1, 8, 15, 22	1, 8, 15, 22, 29	5, 12, 19, 26	3, 10, 17, 24, 31	7, 14, 21, 28	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	4, 11, 18, 25	8, 15, 22, 29	6, 13, 20, 27
Papiers-cartons	18	15	15	12	10	7	5	2, 30	27	25	22	20
PMC	11, 25	8, 22	8, 22	5, 19	3, 17, 31	14, 28	12, 26	9, 23	6, 20	4, 18	00, 15, 29	13, 27
Encombrants	La collecte des encombrants se fait sur demande auprès de la Ressourcerie Namuroise au **081/26.04.00**. Infos: www.laressourcerie.be											

Vous pouvez vous procurer des rouleaux gratuits de sacs PMC ménagers sur présentation de votre carte d'identité auprès de l'Administration communale (Accueil) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 ; les lundi, mercredi et vendredi de 13 h à 16 h ; le samedi de 10 h à 12 h.

Dates de fermeture exceptionnelle de votre recyparc :
voir encart recyparc

Collectes 2023 dans les recyparcs :
Vélos: 22 avril
Jouets: 21 octobre